



Niederanven, le 19 juillet 2024

## AVIS AU PUBLIC

(1/24/0086)

Conformément à la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que la société **PROXIMUS Luxembourg S.A.** a introduit auprès de l'Administration de l'Environnement une demande d'autorisation de la classe 1 relative à *l'exploitation d'un ensemble d'émetteurs d'ondes électromagnétiques sur la toiture de l'église de Hostert, rue Principale/rue de la Gare.*

La demande et les plans sont déposés à la maison communale de Niederanven à partir du 19 juillet 2024 pendant 15 jours pour être consultés par tous les intéressés. Toute réclamation écrite doit parvenir au collège des bourgmestre et échevins jusqu'au 5 août 2024 inclus.

Le bourgmestre ou un délégué entendra tous les intéressés qui se présentent mercredi, le 7 août 2024 entre 9.00 et 10.00 heures au service urbanisme communal à Oberanven, 18, rue d'Ernster, pour recevoir les réclamations orales.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

le bourgmestre,



Fréd Ternes



pour le secrétaire empêché,  
le secrétaire adjoint,



Laurent Schlammes